

# Mesures de prévention et de protection contre les incendies en cas d'arrêt d'exploitation et/ou de fermeture d'usine



Gestion des risques

## Conseils de prévention:

- Arrêtez toutes les installations autant que possible et mettez-les hors tension ;
- Laissez l'entreprise en bon état de rangement et de propreté. Supprimez les charges calorifiques inutiles (par exemple les emballages dans les ateliers de production) et gardez une distance suffisante entre les matériaux inflammables et les sources potentielles d'inflammation ;
- Stockez les liquides combustibles et inflammables dans des locaux résistant au feu avec une rétention ou sur des bacs de rétention ;
- Ne tolérez aucune marchandises combustibles à proximité des bâtiments (y compris sous les auvents) et maintenez une distance supérieure à 20 m ;
- Vérifiez quotidiennement ces recommandations au moyen d'une checklist de sécurité incendie ;
- Activez les systèmes automatiques de détection incendie et/ou d'extinction et vérifiez que les reports d'alarmes sont en ordre ;
- Vérifiez et activez les installations automatiques de détection intrusion et/ou les caméras avec report des alarmes ;
- Réalisez une ronde fermeture en vérifiant que toutes les portes coupe-feu sont fermées et que toutes les portes donnant vers l'extérieur et toutes les clôtures sont fermées à clé ;
- Conservez un jeu de clé à disposition et informez la centrale de surveillance afin que la police puisse éventuellement pénétrer dans le bâtiment ;
- Organisez la surveillance de l'entreprise, éventuellement à l'aide d'une société externe de gardiennage, et effectuez régulièrement des rondes sur le site.

## Plus d'informations

---

Si vous souhaitez des conseils supplémentaires, n'hésitez pas à contacter nos ingénieurs qui se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions via l'adresse suivante : [riskengineering.be@msamlin.com](mailto:riskengineering.be@msamlin.com)

## En cas de sinistre?

---

Pour MS Amlin, le traitement rapide des sinistres est de la plus haute importance. En cas de sinistre, vous pouvez contacter notre service sinistres via : [propertyclaims@msamlin.com](mailto:propertyclaims@msamlin.com)

### Together in strength

**MS Amlin, membre du groupe MS & AD**, est une compagnie d'assurance et de réassurance opérant dans le monde entier avec plus de 100 années d'expérience. Depuis notre bureau de Bruxelles et des 20 succursales à travers le monde, nous offrons une couverture d'assurance globale, associée à des connaissances et à une expérience locale. Vous pouvez compter sur un excellent service et sur le soutien permanent de nos experts qui connaissent votre business sur le bout des doigts. Grâce à cette collaboration, nous deviendrons plus forts ensemble.

**MS Amlin Insurance SE | Boulevard Roi Albert-II 37, 1030 Bruxelles | Tel +32 (0)2 894 70 00 | [www.msamlin.com](http://www.msamlin.com)**

Assureur agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3092 RPM Bruxelles – TVA BE0644 921 425 – Banque : IBAN BE77 2100 0008 6342 - BIC GEBABEBB

@avril 2020. Les recommandations et mentions dans ce document sont de nature purement informative, ne sont pas contraignantes et ne peuvent pas avoir d'effets juridiques en ce qui concerne MS Amlin Insurance SE.